

## Législature 2017-2021

N° 09

**Message du Conseil communal au Conseil général  
du 31 mai 2017****Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 53'000.00 TTC pour le changement des moteurs des vis de relevage de la STEP**

---

**1. Introduction**

Les moteurs des vis de relevage de la STEP datent de plus de 30 ans et sont de gros consommateurs d'énergie. De plus, ils fonctionnent avec un système de démarrage étoile-triangle, qui provoque des à-coups.

La STEP doit, selon la loi, modifier et mettre à niveau ses installations électriques afin de faire des économies d'énergie. Le 15 septembre 2016, le Comité de l'ERES a validé le rapport de GreenWatt (EcoScan), qui nous engage à mettre en œuvre toutes les mesures rentables. Ce changement de moteurs est une de ces mesures.

**2. Description des travaux**

Les nouveaux moteurs IE3 seront installés. De plus il faut également adapter la commande et installer des démarreurs électroniques afin d'éviter les à-coups de démarrage.

**3. Devis des travaux**

Le devis des travaux se présente comme suit :

Fournitures moteurs et démarreurs	CHF	15'000.00
Prestations	CHF	36'000.00
Adaptation des process	CHF	9'000.00
Divers et imprévus	CHF	5'000.00
Total	CHF	65'000.00
TVA 8 % arrondie	CHF	5'000.00
<b>TOTAL TTC à charge de l'ERES</b>	<b>CHF</b>	<b>70'000.00</b>

#### 4. Participation communale

Cet investissement sera calculé pour les communes de l'ERES selon la clé de répartition des investissements « traitement primaire ». Il doit être validé par l'assemblée des délégués de l'ERES du 11 mai 2017 ainsi que par les Législatifs de toutes les communes-membres.

La charge pour la Commune d'Estavayer s'élève à CHF 53'000.00 (arrondis) représentant le 75.077% de la dépense totale de CHF 70'000.00.

#### 5. Financement

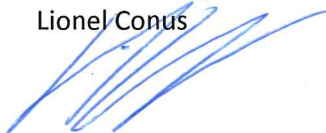
Le montant de CHF 53'000.00 TTC sera porté à charge du Dicastère de l'Environnement et de l'Energie. Le taux d'amortissement est fixé à 15% selon l'article 53 ReLCo. En comptant un taux d'intérêt raisonnable de 2%, la charge financière annuelle sera d'environ CHF 9.010.00. Cet investissement sera financé par l'emprunt.

#### 6. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit de CHF 53'000.00 TTC pour le changement des moteurs des vis de relevage de la STEP et de l'autoriser à conclure l'emprunt y relatif.

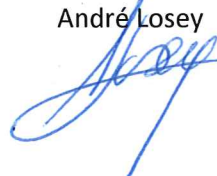
Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 8 mai 2017.

Le Secrétaire général :  
Lionel Conus



AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Syndic :  
André Losey



**Conseiller communal responsable** : Joseph Borcard, Dicastère de l'Environnement et Energie